EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 31 mai 2021
N°40 – 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente et un mai **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, Max RICHARD, Lucien SILVY, Patricia ASOU, Cécile ABBAS, Jérôme CHEVALIER, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucie MORATILLE, Sébastien TERRANOVA, Jean CASSINI.

Absents : Fanny LABESSOULHE, Fabien GERVAIS-BRIAND

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : **Retrait de la commune du Chaffaut-Saint-Jurson du Syndicat mixte de la fourrière**

Madame le maire donne connaissance à l'Assemblée de la demande de retrait de la commune du Chaffaut-saint-jurson, du Syndicat Mixte de la Fourrière de Vallongues.

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal pour l'exploitation de la fourrière de Vallongues en date du 8 octobre 2020 acceptant ce retrait

Considérant que les communes adhérentes doivent délibérer pour accepter ce retrait ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE : le retarit de la commune du Chaffaut-Saint-Jurson du Syndicat Mixte de la FOURRI7RE.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 1ER JUIN 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne